

Séance du : 11 Avril 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt trois le 11 avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile, LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents: DUFOUR Hervé

Date de convocation : 03/04/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Compte administratif – budget Eco-quartier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342.1 à D.2342-12;

Ayant entendu son rapporteur ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mr Bernard Boyer, désigné à cette occasion, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal approuve le vote du compte administratif 2022 à l'unanimité, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	+ 372 759.32 €	+ 285 939.12 €	658 698.44 €
Recettes	+ 372 759.32 €	+ 226 614.82 €	599 374.11 €
Résultat	0.00 €	- 59 324.30 €	
Résultat antérieur	1.64 €	+ 206 581.95 €	
Bilan	1.64 €	+ 147 257.65 €	147 259.29 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus


